

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Jeudi 29 juin 2023, 17h

Les convocations ont été adressées le 19 juin 2023

Ordre du jour :

En préliminaire, les résultats du BAC 2023 :

BAC Général : 14 candidats : 100 % reçus au 1^{er} groupe d'épreuves avec 78.6 % de mentions (AB 28.6%, B 42.9% et TB 14.3%).

BAC STMG : 13 candidats : 11 reçus au premier groupe d'épreuves avec 4 mentions (3 AB et 1 B). Pas de pourcentages car les résultats ne sont pas encore définitifs puisque 2 candidats sont au second groupe d'épreuves.

I. FONCTIONNEMENT DU CE

1. Désignation d'un secrétaire de séance (administration) et d'un secrétaire adjoint (parents).
2. Approbation de l'ordre du jour.
Vote : 13 pour
3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'établissement du 11 avril 2023.
Vote : 13 pour
4. Approbation du compte-rendu du Conseil d'établissement du 02 juin 2023.
Vote : 13 pour

II. AFFAIRES FINANCIERES

1. Présentation du BR1 (Budget Rectificatif N°2). **(PJ)**
Vote : 13 pour
2. Préparation budget 2024, nouvel agenda

Le service financier de l'Agence a modifié très récemment le calendrier pour la préparation du BI (Budget Initial) pour les EGD. Précédemment, le budget était préparé lors des deux premiers mois de l'année scolaire par le proviseur et le DAF pour un envoi pour une première validation par l'AEFE fin octobre, puis voté en CE et validation définitive avant la fin décembre. Dorénavant nous devons le présenter à l'Agence pour le 28 juin pour la première

validation. Du fait il sera présenté en commission permanente au LFIP en septembre avant une présentation pour vote au CE avant décembre.

III. AFFAIRES EDUCATIVES

1. Intervention de la présidente du CVE :

La vice-présidente étant au voyage à Kodaikanal, c'est Mano Auger, élève de 3^{ème}, qui la représente.

2. Le point sur Parcoursup :

TG :

13 élèves ont candidaté, tous ont été acceptés pour plusieurs vœux et tous ont validé une proposition dont 6 avec une mise en attente d'autres réponses éventuelles.

9 en licence, 2 en école d'ingénieurs, 2 en CPGE, 1 école de commerce et 1 en BUT.

TSTMG :

12 élèves ont candidaté, 9 ont obtenu au moins un vœu. Ils ont tous validé leur vœu avec 1 attente. 7 en BUT et 2 en licence.

3. Proposition de voyage :

2 propositions de voyages sont présentées :

Un voyage à Sadhana Forest proposé par Mme Guidon du 9 au 13 octobre 2023 pour les 2 classes de 4^{ème}. Le coût total est de 74 200 INR soit 1600 INR par famille. L'établissement prenant en charge le transport et les accompagnateurs (21 400 INR).

Un voyage à Hampi pour les classes de terminale proposé par Mme Leuzzi et M. Bienaimé. Le coût total est de 349 000 INR avec un coût famille de 12 000 INR environ. Il s'agit d'une estimation qu'il faudra affiner.

Vote : 13 pour

IV. AFFAIRES GENERALES

1. Point d'étape sur les départs et les recrutements.

Disponibilité de 1 an de Mme Joseph remplacée par Mme Pandiane en CDD.

Départ de Mme Ellapan qui ne sera pas remplacée, sa quotité horaire est redistribuée partiellement sur 2 collègues qui étaient à temps partiel.

Départ de M. Tiwari remplacé par Mme Cornillot-Appavou.

Départ de Mme Rousset remplacée par Mme Ruiz.

Départ de M. Josse remplacé par Mme Renaudin.

Départ de M. Shukla remplacé par Mme Parthiban.

Départ de Mme Chauvet remplacée par Mme Vernier-Delpy.

Départ de Mme Ponnou remplacée par M. Gelé.
Départ de M. Protin remplacé par M. Rajarathnam. Le poste est gelé.

2. Projet panneaux solaires

Projet de diminution du coût de l'énergie au LFIP par la pose de panneaux solaires. Le service immobilier a accepté de mettre ce projet à l'étude pour une éventuelle subvention. Le coût en électricité est de 225 000 roupies par mois.

3. Entretiens des bâtiments

La réunion avec le service immobilier nous a confirmé qu'une enveloppe de 800 000 euros soit 71.5 millions de roupies a été votée en CA de l'Agence pour les réparations d'ordre structurel au LFIP.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Un parent a envoyé une lettre au proviseur et à l'APE en juin et en mars concernant la mise en place des mesures de protection de l'enfance demandées par le gouvernement indien (Government's directives for implementing POSCO 2012). Il n'a reçu aucune réponse. Qu'en est-il exactement au LFIP?

Une réponse est apportée en 2 parties par le proviseur :

- a) Est-ce bien dans les prérogatives de l'APE de demander au proviseur d'expliquer pourquoi il n'a pas répondu à un courrier dans les 8 jours ? Il aurait préféré une relation plus constructive avec cette parente d'élève apparemment bien au fait de cette loi indienne. Elle aurait pu mettre en partage ses connaissances et nous aider à bien appréhender tous les contours de cette loi POSCO de 2012 présentée dans un document de 56 pages !
- b) Ce mail concerne l'application dans l'établissement d'une loi qui date de 2012. Elle traite des dangers sexuels encourus par les élèves au sein des établissements scolaires. Si le sujet est important, il n'est pas d'urgent. Et il se trouve que nous sommes dans une période de forte activité pour l'administration comme pour la direction. Cependant un certain nombre de points qui ne se télescopent pas avec l'organisation d'un établissement français de l'étranger seront pris en compte.

Il se trouve que suite à la demande du Ministre français de l'Education nationale, nous avons pris la décision d'installer dès le 1^{er} septembre une instance officielle au LFIP (le CESCE, en lieu et place du Child abuse monitoring committee) qui sera présidé par le CPE et qui exercera sa vigilance et sa compétence, entre autres, sur les sujets dont traite la loi POSCO.



Les N° d'urgence seront affichés dans les espaces de circulation.

Les temps de formation pour la sécurité des enfants sont déjà prévus dans nos programmes et obligations (Premiers secours, ASSR1 et ASSR2, connaissance de son corps, éducation à la sexualité)

La signalisation des cas de maltraitance d'enfants fait déjà partie de notre patrimoine juridique avec l'article 40 du code de procédure pénale qui nous oblige à dénoncer tout soupçon de violence sur enfant.

Et pour terminer, le proviseur rappelle que nos établissements sont pourvus d'un service de vie scolaire, ce qui n'est pas le cas dans de très nombreux systèmes d'enseignement. Ce service est dirigé par un CPE (Conseiller Principal d'Education) qui est formé sur ces thématiques.

2. Pendant la fête de l'école, un ventilateur est tombé dans l'espace de jeux, près de l'endroit où on vendait la nourriture. Par chance, personne n'a été blessé. Y a-t-il des opérations régulières de maintenance et de vérification pour ce genre d'équipements, pour prévenir ce type d'accident ?

Le proviseur répond que les ventilateurs sont nettoyés deux fois par an, et à cette occasion vérifiés. Il semble important au proviseur de préciser que par mesure de sécurité, tous les ventilateurs du lieu concerné ont été immédiatement remplacés.

3. Y a-t-il une obligation de contrôle vaccinal à l'entrée au LFIP et comment est-elle mise en place à la prochaine rentrée ?

Non, la constitution indienne précise que chaque individu est libre face au vaccin. C'est également le cas en France où la présentation du carnet de vaccins est obligatoire pour une inscription, s'il n'y en pas (pour des raisons de convictions personnelles) on ne peut pas interdire l'inscription.

4. Peut-on avoir le détail de l'assurance scolaire souscrite pour l'année 2023-2024 ?

Vous avez reçu ce matin un document dans lequel nous avons fait figurer les points qui nous semblent essentiels, et vous pouvez passer au SAF lire l'intégralité du document.

Le secrétaire de séance,
Abdel CHOUCHAOU

Le secrétaire adjoint de séance,
Ravi ANANDA